

5.8 Justice

En 2015, 1,85 million de nouvelles **affaires** sont introduites au **fond** devant les tribunaux civils, en baisse de 1,0 % par rapport à 2014. Elles relèvent notamment du droit de la famille (23 %), du droit des contrats (22 %) et du droit des personnes (19 %). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au contentieux de la famille (434 000) a baissé de 2 % en 2015 alors qu'il avait augmenté entre 2012 et 2014. Le droit de la famille recouvre, entre autres, les divorces (123 700) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents (183 800 demandes). Les affaires liées au droit des contrats (403 000 en 2015, en baisse de 5 %) portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Le contentieux des personnes repart à la hausse en 2015 (353 000 affaires, + 6 %), après la baisse ponctuelle en 2014 qui interrompait l'augmentation continue en lien avec la loi de 2007 sur le renouvellement des régimes de protection des majeurs (tutelles et curatelles). Le droit du travail et de la protection sociale (244 000), généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 13 % des nouvelles affaires. 9 % concernent les entreprises en difficulté. Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

Dans le cadre des procédures pénales, les parquets sont chargés de qualifier et d'orienter les affaires. En 2015, ils ont traité 4,3 millions d'affaires dont 3,0 millions ont été classées sans suite car le plus souvent sans auteur identifié. D'un autre côté, 2 millions d'auteurs ont fait l'objet d'un traitement judiciaire, dont 30 % se sont révélés non poursuivables. Parmi les auteurs poursuivables, 38 % ont bénéficié d'alternatives aux poursuites, 5 % de compositions pénales et 10 % de classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement,

669 300 personnes ont été poursuivies devant une juridiction, soit 0,4 % de moins qu'en 2014.

En 2015, 573 300 condamnations ont été prononcées à la suite d'une infraction (crime, délit ou contravention de 5^e classe), en baisse de 0,9 % par rapport à 2014. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 41 % des condamnations, dans quatre cas sur dix pour conduite en état alcoolique. Les condamnations concernant les atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations) sont en baisse depuis 10 ans et représentent 21 % des condamnations. Celles pour atteintes aux personnes (17 %) sont stables entre 2014 et 2015, après une baisse amorcée en 2008. Les faits commis sont deux fois sur trois des coups et violences volontaires et près d'une fois sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent 8 % des atteintes aux personnes (essentiellement le fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations liées aux stupéfiants (64 300) continuent d'augmenter (+ 8 % en 2015).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française. Plus d'un tiers des condamnés a moins de 25 ans. En 2015, 11,8 % des condamnés pour un délit pénal étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 18,7 % et 15,9 %).

Au 1^{er} janvier 2017, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 58 700 places de détention réparties dans 185 établissements pour 68 400 détenus, soit une densité carcérale de 117 détenus pour 100 places. On compte par ailleurs 10 400 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Près d'une personne écrouée sur quatre est âgée de moins de 25 ans et une sur cinq est de nationalité étrangère. Un quart des condamnés purgent une peine de six mois ou moins et un cinquième une peine de cinq ans ou plus. ■

Définitions

L'**affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. L'affaire civile est dite « au **fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige.

Récidive légale en matière délictuelle : même délit ou délit assimilé par la loi, commis dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2015, SDSE, janvier 2017.*
- Plus d'information sur le site Internet www.justice.gouv.fr

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble	1 829	1 867	1 885	1 851	1 822	1 911	1 866	1 848
dont : droit des personnes ¹	195	261	265	302	348	403	334	353
droit de la famille	465	445	452	438	413	418	444	434
entreprises en difficulté	195	186	185	167	165	159	161	163
droit des contrats	436	438	462	435	409	408	426	403
droit du travail et de la protection sociale	277	276	274	262	240	273	246	244

1. La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. La loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure. Champ : France (y compris Mayotte depuis 2011), cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes (hors cours de cassation).

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : orientation des auteurs par le parquet

en milliers

	2012r	2013r	2014r	2015
Ensemble des auteurs impliqués dans une affaire pénale	2 085,9	2 016,3	2 061,9	1 990,9
Auteurs dans les affaires non poursuivables	563,1	567,1	600,8	589,1
CSS ¹ pour infraction non poursuivable	469,3	470,5	499,7	491,8
CSS pour défaut d'éluclidation	93,7	96,6	101,1	97,3
Auteurs dans les affaires poursuivables	1 522,8	1 449,2	1 461,0	1 401,8
CSS pour inopportunité des poursuites	135,6	129,0	134,5	133,6
CSS après procédure alternative	617,7	563,8	578,7	527,1
Composition pénale ²	80,8	78,6	75,6	71,8
Poursuites	688,8	677,8	672,2	669,3

1. CSS : classement sans suite.

2. Les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction une amende ou une peine de substitution sans la traduire devant le tribunal.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, SID statistiques pénales.

3. Justice pénale : condamnations

en milliers

Nature de l'infraction	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014r	2015p
Total des condamnations	618,0	633,7	610,0	593,1	610,5	610,0	578,5	573,3
Atteinte aux personnes	108,2	112,1	106,6	101,6	103,6	102,6	96,1	96,1
dont : homicides volontaires	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
atteintes sexuelles	13,0	10,9	10,1	9,8	10,0	9,4	8,6	8,7
coups et violences volontaires	62,7	71,8	69,3	65,9	66,5	65,6	61,8	61,3
homicides et blessures involontaires	13,7	10,7	9,2	8,9	9,1	8,8	7,8	7,7
Atteinte aux biens	153,9	137,4	133,5	127,9	132,1	133,6	125,6	119,6
Matière économique et financière	22,7	17,8	15,9	14,4	14,9	14,6	13,0	12,7
dont : chèques	3,3	2,6	2,6	2,2	2,4	2,6	2,3	2,2
travail illégal	4,8	5,2	4,6	4,1	4,2	3,8	3,4	3,1
Circulation routière et transports	248,1	270,3	257,1	253,9	257,0	253,3	238,2	233,8
dont : conduite en état alcoolique	118,3	126,8	117,8	118,2	116,7	111,6	100,9	95,1
conduite sans permis ou malgré suspension	39,3	58,1	57,2	54,9	56,4	56,7	55,2	53,2
Autres infractions	85,1	96,1	96,9	95,3	102,9	105,9	105,5	111,1
dont stupéfiants	34,1	47,3	49,0	49,1	52,6	56,7	59,5	64,3
Caractéristiques des condamnés (en %)								
Part des mineurs	8,9	8,7	8,6	8,5	8,3	8,0	7,9	7,8
Part des femmes	9,4	9,4	9,5	9,7	9,9	10,0	10,2	10,2
Part des étrangers	13,5	12,3	12,7	13,1	13,5	14,0	14,0	13,6

Champ : France et collectivités d'outre-mer.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

4. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Écroués détenus	58 231	60 978	60 544	64 787	66 572	67 075	66 270	66 678	68 432
Écroués non détenus	966	5 111	6 431	8 993	10 226	10 808	11 021	9 923	10 364
Ensemble des personnes écrouées	59 197	66 089	66 975	73 780	76 798	77 883	77 291	76 601	78 796
Part des femmes (en %)	3,8	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5	3,4	3,5	3,6
Part des moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	25,9	26,0	25,8	25,2	24,3	24,2	23,7
Part des étrangers (en %)	21,5	17,8	17,8	17,6	18,0	18,7	19,0	19,8	20,3

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.